

VIVRE À LAGOS

Guide pratique pour les étrangers



Attestation d'enregistrement pour un citoyen
UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Attestation de résident permanent pour un
citoyen UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Renouvellement de la carte de résident
permanent pour un citoyen
UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Attestation d'enregistrement pour un citoyen
UE/EEE/SUISSE membre de la famille d'un
ressortissant
UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Carte de résident permanent pour un citoyen
d'un État tiers, membre de la famille d'un
ressortissant
UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Carte de résident permanent (ou
renouvellement) pour un citoyen d'un État
tiers,
membre de la famille d'un ressortissant
UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Autorisation de séjour pour l'exercice d'une
activité professionnelle subordonnée

Autorisation de séjour pour l'exercice d'une
activité professionnelle indépendante

Registre national des mineurs étrangers

**Attestation
d'enregistrement
délivré aux
ressortissants
UE | EEE | Andorre |
Suisse**

**Titre de séjour délivré à
un citoyen
membre de la famille de
ressortissants
UE | EEE | Andorre |
Suisse**

**Titre de séjour
délivré aux
ressortissants
des
États tiers**



**Attestation
d'enregistrement
délivré aux
ressortissants
UE | EEE | Andorre |
Suisse**

Attestation d'enregistrement pour un citoyen UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Qui est concerné ?

- Durant les 3 premiers mois de séjour au Portugal, les citoyens doivent uniquement être munis d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.
- Au-delà de cette période, les citoyens doivent demander à la mairie, dans un délai de 30 jours, une attestation d'enregistrement dont la durée de validité pourra être de 5 ans.
- Après 5 ans de résidence légale et ininterrompue dans le pays, il est possible de demander l'« Attestation de résident permanent » (point 2.), qui officialise le droit de résider de façon permanente au Portugal.

Pièces à fournir

- Remplir le formulaire bilingue, disponible sur http://cmlagos.com/X_balcaovirtual/ficheiros/minutas/Mod.09.15.00.pdf
- Cocher les cases correspondant à la situation figurant sur le formulaire.
- Présenter une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité.
- En cas de résidence dans un logement non conventionnel, il faudra fournir un justificatif d'adresse (par exemple : adresse d'un camping, d'un bateau dans une marina, etc.).

Où et comment s'enregistrer ?

- L'intéressé devra se rendre personnellement au Gabinete do Município de la mairie de Lagos, situé à Paços do Concelho Séc. XXI, Praça do Município, 8600-293 Lagos.

- Les intéressés devront retirer un ticket C et seront reçus dans l'ordre d'arrivée pendant les heures normales d'ouverture du service (de 9 h 00 à 16 h 30).
- La délivrance de l'attestation d'enregistrement requiert obligatoirement la présence physique du demandeur et ne peut être remise à aucun mandataire ou représentant légal.

Coût

- 15,00 € - payable lors de la délivrance de l'attestation.

Attestation de résident permanent pour un citoyen UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Qui est concerné ?

- Citoyens ayant résidé légalement et de façon ininterrompue dans le pays pendant une durée de 5 ans.

Pièces à fournir

- 2 photos d'identité ;
- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité (et la photocopie du document présenté) ;
- Attestation d'enregistrement de citoyen de l'Union européenne (original) ;
- Numéro fiscal ;
- Numéro de sécurité sociale ;
- Numéro de patient du service national de santé ;
- En cas de changement d'adresse : Justificatif de changement d'adresse – original et photocopie (par exemple : certificat de la Junta de Freguesia, acte d'achat-vente ou contrat de location, etc.).

Où et comment s'enregistrer ?

- Auprès de tout guichet du Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (SEF).
- L'intéressé devra prendre rendez-vous en ligne via le lien <https://www.sef.pt/pt/Pages/pre-marcacaoonline.aspx>, avant l'expiration de l'attestation de résident et fournir les renseignements suivants : courriel, téléphone, date de naissance, nationalité et numéro de l'attestation de résident.
- La prise de rendez-vous en ligne peut également se faire à la mairie de Lagos, par le biais d'un service de médiation à l'Espaço Cidadão, si le citoyen ne sait pas ou ne peut pas le faire par ses propres moyens.

Coût

- 15,00 € - payable au SEF.

Renouvellement de la carte de résident permanent pour un citoyen UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Qui est concerné ?

- Les citoyens titulaires d'une attestation de résident permanent qui continuent à résider sur le territoire national et dont les titres de séjour arrivent à expiration. La demande de renouvellement d'une autorisation de séjour permanent peut être demandée avant l'expiration de l'attestation de résidence.

Pièces à fournir

- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité (et la photocopie du document présenté) ;
- 2 photos d'identité ;
- Être titulaire de l'attestation de résident permanent ;


- En cas de changement d'adresse : Justificatif de changement d'adresse (par exemple : certificat de la Junta de Freguesia, acte d'achat-vente ou contrat de location - ainsi que la photocopie du document présenté, etc.).

Où et comment s'enregistrer ?

- Auprès de tout guichet du Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (SEF), sur rendez-vous;
- L'intéressé devra prendre rendez-vous en ligne via le lien <https://www.sef.pt/pt/Pages/premarcacao-online.aspx> avant l'expiration de l'attestation de résident et fournir les renseignements suivants : courriel, téléphone, date de naissance, nationalité et numéro de l'attestation de résident;
- La prise de rendez-vous en ligne peut également se faire à la mairie de Lagos, par le biais d'un service de médiation à l'Espaço Cidadão, si le citoyen ne sait pas ou ne peut pas le faire par ses propres moyens.

Coût

- 15,00 € - payable au SEF.



**Titre de séjour délivré à
un citoyen
membre de la famille de
ressortissants
UE | EEE | Andorre |
Suisse**

Attestation d'enregistrement pour un citoyen UE/EEE/SUISSE membre de la famille d'un ressortissant UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Qui est concerné ?

- Les conjoints ;
- Les descendants jusqu'à 21 ans ;
- Les descendants de plus de 21 ans prouvant qu'ils sont à charge ;
- Les ascendants à charge du détenteur du droit;
- Les autres membres de la famille, prouvant qu'ils sont à charge (par exemple : personne à charge en cours d'adoption, garde de neveux, etc.).

Pièces à fournir

- Remplir le formulaire bilingue, disponible sur :
http://cm-lagos.com/X_balcaovirtual/ficheiros/minutas/Mod.09.15.00.pdf

- Présenter les documents suivants :
 - Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.
 - Justificatif du lien familial ou du statut de concubin/conjoint, si la carte nationale d'identité/le passeport n'affiche par ce lien ou ce statut ;
 - Attestation d'enregistrement du citoyen UE/EEE/Andorre/Suisse qu'il accompagne ou qu'il rejoint ;
 - Dans le cas d'un descendant direct de plus de 21 ans ou d'un ascendant direct du citoyen UE/EEE/Suisse qui est à charge :
 - Document justifiant qu'il est à charge des citoyens UE/EEE/Suisse qu'il accompagne ou qu'il rejoint.
- Les autres membres de la familiale à charge (par exemple : personne à charge en cours d'adoption, garde de neveux, etc.) :
 - Document délivré par l'autorité compétente du pays d'origine ou de provenance, attestant qu'ils

sont à charge du citoyen UE/EEE/Andorre/Suisse
ou qu'ils vivent sous le même toit ;

ou

- Preuve de l'existence de raisons de santé graves qui exigent impérativement l'aide personnelle du citoyen UE/EEE/Andorre/Suisse.

Où et comment s'enregistrer ?

- L'intéressé devra se rendre personnellement au Gabinete do Município de la mairie de Lagos, situé à Paços do Concelho Séc. XXI, Praça do Município, 8600-293 Lagos.
- L'intéressé devra retirer un ticket C et sera reçu dans l'ordre d'arrivée pendant les heures normales d'ouverture du service (de 9h00 à 16h30).
- La délivrance de l'attestation d'enregistrement requiert obligatoirement la présence physique du demandeur et ne peut être remise à aucun mandataire ou représentant légal.

Coût

- 15,00 € — payable lors de la délivrance de l'attestation.
- 7,50 € — pour les enfants de moins de 6 ans (uniquement pour l'original).



Carte de résident permanent pour un citoyen d'un État tiers, membre de la famille d'un ressortissant UE/EEE/ANDORRE/SUISSE

Qui est concerné ?

- Les conjoints ;
- Les descendants jusqu'à 21 ans ;
- Les descendants de plus de 21 ans prouvant qu'ils sont à charge ;
- Les ascendants à charge du détenteur du droit.

Pièces à fournir

- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité (et la photocopie du document présenté) ;
- Attestation d'enregistrement du citoyen UE/EEE/Suisse qu'il accompagne ou rejoint ;
- Deux photos d'identité sur fond blanc ;
- Photocopie des pages utilisées du passeport en cours de validité et à jour ;

- Preuve des membres de la famille à charge (s'il y a lieu) ;
- En outre, selon la situation, les documents suivants seront demandés :
- En cas de mariage : Copie intégrale de l'acte de naissance ou de mariage ;
 - En cas de concubinage : Extraits d'acte de naissance des deux personnes et preuve de vie commune depuis au moins 2 ans ;
 - En cas de descendance : Extrait d'acte de naissance et en outre, si la personne a plus de 21 ans et est à charge, un justificatif d'inscription scolaire ou tout autre justificatif ;
 - Dans le cas de beaux-enfants : Acte de naissance et carte de résident du parent ;
 - En cas d'ascendance du citoyen UE/EEE/Andorre/Suisse : Acte de naissance du citoyen UE/EEE/Andorre/Suisse déjà résident et outre, dans le cas d'un ascendant jusqu'à 65 ans, l'IRS indiquant les personnes à charge, ainsi que tout autre document prouvant qu'il est à charge (par exemple : virements bancaires vers le pays

d'origine, déclaration de l'État d'origine stipulant qu'il ne perçoit aucune pension ou ne bénéficie d'aucun soutien financier, etc.).

- En cas d'ascendant de l'époux/épouse du citoyen UE/EEE/Andorre/Suisse : Acte de naissance du conjoint du citoyen UE/EEE/Andorre/Suisse et carte de résident du conjoint du citoyen UE/EEE/Andorre/Suisse.
- Dans le cas d'un ascendant jusqu'à 65 ans, l'IRS indiquant les personnes à charge, ainsi que tout autre document prouvant qu'il est à charge (par exemple : virements bancaires vers le pays d'origine, déclaration de l'État d'origine stipulant qu'il ne perçoit aucune pension ou ne bénéficie d'aucun soutien financier, etc.).

Où et comment s'enregistrer ?

- Auprès de tout guichet du SEF, sur rendez-vous.
- Les citoyens doivent prendre un rendez-vous dans l'un des guichets du SEF, par le biais des canaux

disponibles ou du bureau CLAIM de la mairie de Lagos. Pour demander un rendez-vous par le biais du CLAIM, l'intéressé devra s'y rendre sur rendez-vous et être muni de sa carte nationale d'identité ainsi que de celle du membre de la famille européen qu'il rejoint et de son attestation d'enregistrement de citoyen de l'Union européenne.

Coût

- 15,00 € — payable au SEF.

**Carte de résident permanent (ou
renouvellement) pour un citoyen d'un
État tiers,
membre de la famille d'un ressortissant
UE/EEE/ANDORRE/SUISSE**

La carte de résident permanent, qui officialise le droit de séjour permanent au Portugal, ne peut être demandée que par un membre de la famille d'un citoyen UE/EEE/Suisse et ressortissant d'un État tiers après 5 ans de résidences légales et ininterrompues dans le pays. La carte de résident permanent doit être renouvelée.

Qui est concerné ?

- Le membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre et de la Confédération Suisse et ressortissant d'un État tiers titulaire d'une carte de résident.

Pièces à fournir

- Carte de résident
- Deux photos d'identité sur fond blanc ;
- Passeport en cours de validité (et photocopies).
- En cas de changement d'adresse : Justificatif de changement d'adresse – original et photocopie (par exemple : certificat de la Junta de Freguesia, acte d'achat-vente ou contrat de location, etc.)

Où et comment s'enregistrer ?

- Auprès des guichets du SEF, sur rendez-vous.
- Les citoyens doivent prendre un rendez-vous dans l'un des guichets du SEF, par le biais des canaux disponibles ou du bureau CLAIM de la mairie de Lagos. Pour demander un rendez-vous par le biais du CLAIM, l'intéressé devra s'y rendre sur rendez-vous et être muni de sa carte nationale d'identité ainsi que de celle du membre de la famille européen qu'il rejoint et de son attestation d'enregistrement de citoyen de l'Union européenne.

Coût

- 15,00 € – payable au SEF.



**Titre de séjour
délivré aux
ressortissants
des
États tiers**

Autorisation de séjour pour l'exercice d'une activité professionnelle subordonnée

Qui est concerné ?

- Les citoyens ressortissants d'États tiers qui ont un contrat de travail conclu conformément à la loi et sont inscrits à la sécurité sociale.

Pièces à fournir

- Passeport en cours de validité ;
- Justificatif d'entrée régulière sur le territoire portugais (cachet d'entrée apposé sur le passeport, billets d'avion, note/facture d'hôtel, déclaration d'entrée) ou visa de résidence le cas échéant ;
- Contrat de travail ou promesse d'embauche ;
- Extrait de casier judiciaire du pays d'origine (certifié par le consulat du pays d'origine au Portugal et traduit si la langue du pays d'origine n'est pas le portugais) ;

- Extrait de casier judiciaire du pays où l'intéressé réside depuis plus d'un an (hormis le Portugal) ;
- Autoriser le Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (Service des étrangers et des frontières) à consulter le casier judiciaire portugais ;
- Certificat de la Junta de Freguesia — justificatif de domicile ;
- Justificatif d'affiliation et attestation de vigilance de la Sécurité sociale, sauf en cas de promesse d'embauche ;
- Justificatif d'inscription auprès de l'administration fiscale.

Où et comment s'enregistrer ?

- Les intéressés devront se rendre personnellement au Gabinete do Município de la mairie de Lagos, Paços do Concelho Séc. XXI, Praça do Município, 8600-293 Lagos. L'intéressé devra retirer un ticket C et sera reçu dans l'ordre d'arrivée pendant les heures normales d'ouverture du service (de 9h00 à 16h30).

- À défaut, rendez-vous pourra être pris auprès du CLAIM.
- Remarques :
 - Dans les deux cas, la manifestation d'intérêt doit être effectuée sur le site du SEF, en utilisant pour l'inscription le courriel personnel du citoyen.
 - Une fois la demande soumise sur la plateforme et analysée par le SEF, le citoyen sera contacté par voie électronique afin de l'inviter à prendre rendez-vous auprès d'un guichet du SEF. Lors du rendez-vous au SEF, il devra être muni de tous les documents préalablement soumis sur le portail.

Coût

- Taxes et redevances variables perçues par le SEF.

Autorisation de séjour pour l'exercice d'une activité professionnelle indépendante

Qui est concerné ?

- Les citoyens ressortissants d'États tiers qui exercent une activité professionnelle indépendante au Portugal.

Pièces à fournir

- Passeport en cours de validité ;
- Justificatif d'entrée régulière sur le territoire portugais (cachet d'entrée, billets d'avion, note/facture d'hôtel, déclaration d'entrée) ou visa de résidence le cas échéant ;
- Justificatif de ressources, par exemple les 3 derniers Recibos Verdes, afin de pouvoir justifier d'un revenu mensuel minimum garanti ;
- Extrait de casier judiciaire du pays d'origine (certifié par le consulat du pays d'origine au Portugal et

- Extrait de casier judiciaire du pays d'origine (certifié par le consulat du pays d'origine au Portugal et traduit si la langue du pays d'origine n'est pas le portugais) ;
- Extrait de casier judiciaire du pays où l'intéressé réside depuis plus d'un an (hormis le Portugal) ;
- Autoriser le Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (Service des étrangers et des frontières) à consulter le casier judiciaire portugais ;
- Certificat de la Junta de Freguesia — justificatif de domicile ;
- Justificatif d'affiliation et attestation de vigilance de la Sécurité sociale ;
- Justificatif d'inscription auprès de l'administration fiscale ;
- Justificatif de constitution de société conformément à la loi, de déclaration de début d'activité auprès de l'Administration fiscale et de la Sécurité sociale en tant que personne physique ;

ou

- Contrat de prestation de services pour l'exercice de la profession libérale et attestation de l'ordre professionnel confirmant l'immatriculation (s'il y a lieu).

Où et comment s'enregistrer ?

- Les intéressés devront se rendre personnellement au Gabinete do Município de la mairie de Lagos, Paços do Concelho Séc. XXI, Praça do Município, 8600-293 Lagos. L'intéressé devra retirer un ticket C et sera reçu dans l'ordre d'arrivée pendant les heures normales d'ouverture du service (de 9 h 00 à 16 h 30).
- À défaut, rendez-vous pourra être pris auprès du CLAIM.
- Remarques :
 - Dans les deux cas, la manifestation d'intérêt doit être effectuée sur le site du SEF, en utilisant pour l'inscription le courriel personnel du citoyen.
 - Une fois la demande soumise sur la plateforme et analysée par le SEF, le citoyen sera contacté par voie électronique afin de l'inviter à prendre

- rendez-vous auprès d'un guichet du SEF. Lors du rendez-vous au SEF, il devra être muni de tous les documents préalablement soumis sur le portail.

Coût

- Taxes et redevances variables perçues par le SEF.

Registre national des mineurs étrangers

Qui est concerné ?

- Les citoyens mineurs ressortissants d'États tiers, en situation irrégulière au regard de leur entrée et de leur séjour sur le territoire national. Cet enregistrement est destiné exclusivement à permettre l'accès des mineurs aux soins de santé et à l'enseignement, de la maternelle au secondaire.

Pièces à fournir

- Carte nationale d'identité du mineur (passeport et extrait d'acte de naissance) ;
- Photo récente de l'enfant ;
- Justificatif de domicile de ceux exerçant la responsabilité parentale ;
- Carte nationale d'identité des parents ou de ceux exerçant la responsabilité parentale ;
- S'il y a lieu, document prouvant l'exercice de la responsabilité parentale (décision de justice sur la

régulation de l'autorité parentale, décision de justice sur la délégation de l'autorité parentale à un tiers).

Où et comment s'enregistrer ?

- Sur rendez-vous au bureau CLAIM de la mairie de Lagos (Paços do Concelho Séc. XXI, Praça do Município, 8600-293 Lagos) pendant les heures normales d'ouverture du service (de 9h00 à 16h30).
- La demande est faite, en personne, par ceux exerçant la responsabilité parentale sur l'enfant.

Document

- Il est remis à la personne exerçant la responsabilité parentale des mineurs enregistrés une attestation nominative identifiant le mineur et qui servira exclusivement aux fins mentionnées précédemment, à savoir son accès aux soins de santé et à l'enseignement, de la maternelle au secondaire, avec les mêmes droits attribués par la loi aux mineurs en situation régulière sur le territoire national. Cette attestation est envoyée par voie postale, par le Haut-

Commissariat pour les migrations, à l'adresse susmentionnée. Sa validité est de deux ans et pourra être renouvelée.

Coût

- Gratuit

.....

Obs. : Le Haut-Commissariat pour les migrations est le service chargé de la collecte, du traitement et de la gestion des données personnelles des mineurs étrangers en situation irrégulière sur le territoire national. Les données pouvant être collectées sont limitées à celles strictement nécessaires à l'identification de l'enfant, à savoir le prénom et le nom de l'enfant, le prénom et le nom des parents, le prénom et le nom de la personne exerçant la responsabilité parentale ainsi que l'adresse.

Source :

SEF:

https://www.sef.pt/pt/Pages/conteudo-detalle.aspx?nID=63#p_id1

[https://www.sef.pt/pt/Documents/TAXAS Portaria164_2017.pdf](https://www.sef.pt/pt/Documents/TAXAS_Portaria164_2017.pdf)

Législation :

Ordonnance 164/2017 du 18 mai

Ordonnance 134-D/2010 du 31 décembre

Loi n° 23/2007 du 4 juillet

Loi n° 37/2006 du 09 août

Loi 67/2004 du 25 mars

Ordonnance 995/2004 du 9 août